

FLASH INFO

Chers amis chasseurs,

27 juin 2025 à Issy-les-Moulineaux

Après plusieurs jours de très fortes tensions entre le ministère de la transition écologique et la Fédération nationale des chasseurs, au sujet de la gestion des oiseaux migrateurs, un dialogue franc et constructif a été rétabli entre Agnès Pannier-Runacher et Willy Schraen.

La FNC tient à saluer le travail collaboratif étroitement mené avec l'ANCGE, LSF, et l'UNACOM pour rétablir ce dialogue.

Le report du CNCFS du 26 juin, provoqué par l'absence de quorum, a permis d'ouvrir une séquence de négociation constructive. Grâce au soutien assumé de partenaires majeurs du monde rural – FNSEA, APCA, Fransylva et Propriété foncière privée –, qui ont refusé de siéger face à un projet déséquilibré, un accord a pu être trouvé sur la base des contre-propositions portées par la FNC.

Il faut dire que l'on revient de loin quand on voit le projet d'arrêté diffusé le 19 juin dernier ! Les discussions soutenues ont permis le retour au bon sens et à la science, en s'appuyant sur les arguments scientifiques de la FNC et de la FACE qui avaient déjà produit leurs effets dans les discussions du NADEG.

C'est donc le sens des responsabilités qui a prévalu et qui permet d'ouvrir une nouvelle ère pour la chasse dans une optique d'éthique et de durabilité.

Ainsi, après réception du courrier reçu de la ministre de la transition écologique, je tiens à vous annoncer que les dates actuelles de chasse pour toutes les espèces migratrices seront respectées dans l'attente des prochaines négociations européennes qui auront lieu en fin d'année 2025.

La chasse du lagopède et de la bécassine des marais reste également en gestion départementale.

C'est aussi la relance de la gestion adaptative, au point mort depuis 4 ans, au travers du milouin qui va servir de test pour la nouvelle organisation. La chasse de la tourterelle des bois sera également rétablie le 30 août avec un quota à 10 560. Le courlis cendré et la barge à queue noire restent en moratoire pour une année mais les données montrent une amélioration de leur état de conservation et nous allons y travailler. L'eider à duvet, très peu présent en métropole, sera quant à lui en moratoire sauf pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

De notre côté, en concertation et en accord avec les associations spécialisées de gibier d'eau, un Prélèvement maximal autorisé (PMA) à 25 oiseaux par nuit de hutte et à 15 oiseaux par chasseur et par jour va être instauré pour l'ensemble des espèces de sauvagines (sans colverts et oies). Nous avons également demandé un PMA à 15 oiseaux

FLASH INFO

par chasseur pour la caille des blés qui va être mis en place. L'instauration du premier PMA éthique en France a eu lieu il y a 14 ans et concernait la bécasse. Depuis cette date, les discussions ont toujours échoué et c'est la raison de l'engagement de la FNC en concertation avec les associations spécialisées.

Un nouveau CNCFS devrait maintenant se tenir rapidement pour permettre la mise en œuvre de ces mesures.

Par ailleurs, la ministre s'est engagée, dans la suite de la prise d'arrêté pour la chasse de l'alouette aux pentes dans les départements du sud-ouest, à poursuivre avec la mise à l'ordre du jour d'un prochain CNCFS un arrêté cadre et quota pour la tenderie des vanneaux dans les Ardennes.

La FNC, L'ANCGE, LSF et l'UNACOM tiennent à remercier la FACE, l'ensemble des fédérations départementales, les chasseurs, qui se sont mobilisés d'une manière ou d'une autre pour que l'on revienne à la raison au moment même où de nombreux États membres contestent les initiatives de la Commission européenne.

Nous tenons aussi à saluer la mobilisation exceptionnelle des nombreux élus des territoires et des parlementaires en particulier celle des groupes d'étude chasse et pêche de l'Assemblée nationale et du Sénat avec leurs présidents qui ont joué leur rôle de défenseur de la chasse populaire.

Pour Willy Schraen, président de la FNC : « C'est donc bien la reconnaissance des données scientifiques des chasseurs qui ont permis cette nouvelle approche pragmatique pour sortir de cette crise majeure. Nous avons décidé, en concertation avec les fédérations et nos partenaires cynégétiques, de donner une vraie durabilité à la chasse, à travers la maîtrise des excès de prélèvements qui mettent en danger l'avenir de nombreux chasseurs de migrateurs raisonnables et raisonnés. Nous devons dorénavant nous atteler à écrire une nouvelle page de la chasse des migrateurs à travers ce retour de la gestion adaptative, qui sera la garantie que notre jeunesse chassera encore dans 20 ans, dans le temps de chasse et la diversité des espèces. Nous veillerons à ce que tous les engagements soient tenus, mais nous garantissons également que nous tiendrons les nôtres. D'autres crises viendront c'est certain, à nous d'être prêts à les affronter sereinement par la force de nos données scientifiques et de nos pratiques tournées vers le respect de la ressource. »

À propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont plus de 945 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance